

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 141 / 5G POITIERS (86) / 2

DEBAT CITOYEN RELATIF AU RESEAU 5G A POITIERS (86)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la saisine reçue le 29 octobre 2020 de Madame Léonore MONCOND'HUY, Maire de la Ville de POITIERS, sollicitant l'appui méthodologique de la CNDP à la construction d'un processus de débat citoyen et la garantie de ce processus participatif, dans l'objectif d'éclairer la prise de décision du Conseil municipal de POITIERS en matière de politique d'aménagement numérique,
- vu sa décision n°2020/125/5G POITIERS/1 du 4 novembre 2020, désignant Madame Kasia CZORA pour une mission de conseil méthodologique et de garantie du processus du débat citoyen de la Ville de POITIERS,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

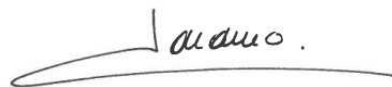
Article 2 :

Madame Caroline WERKOFF est nommée pour une mission de conseil méthodologique et de garantie du processus du débat citoyen de la Ville de POITIERS, dans l'objectif d'éclairer la prise de décision du Conseil municipal de POITIERS en matière de politique d'aménagement numérique.

Article 2 :

Mesdames Kasia CZORA et Caroline WERKOFF remettront à la CNDP un bilan final tirant les enseignements de cette mission, dont l'échéance est envisagée au printemps 2021.

La Présidente



Chantal JOUANNO